

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

COMMISSION DES ÉTUDES ET DE LA RECHERCHE

DÉCISION 219CR-2017-1248

Évaluation des programmes conjoints en études urbaines, offerts par le Centre Urbanisation Culture Société et l'Université du Québec à Montréal – Dépôt du rapport final d'évaluation

ADOPTÉE par la commission des études et de la recherche de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), lors de sa 219^e réunion tenue le 9 février 2017, sous forme de visioconférence.

CONSIDÉRANT l'article 77 du Règlement général 3 *Les études de cycles supérieurs* de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 10.5.1 d) du *Règlement de régie interne de l'INRS* (Règlement 1);

CONSIDÉRANT le *Processus relatif à l'évaluation périodique des programmes conjoints du réseau de l'Université du Québec*, adopté par la commission de l'enseignement et de la recherche de l'Université du Québec, le 9 octobre 2013;

CONSIDÉRANT *Processus relatif à l'évaluation périodique des programmes conjoints en études urbaines UQAM / INRS* convenu entre le Service des études supérieures et postdoctorales de l'INRS et le Bureau de l'évaluation périodique des programmes de l'UQAM, en mars 2014 (le « *Processus* »);

CONSIDÉRANT le rapport final d'évaluation, rédigé par le comité interinstitutionnel d'évaluation, soumis pour avis, en date de ce jour, à la commission des études et de la recherche de l'INRS, et ce, tel que prévu au *Processus*;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité interinstitutionnel d'évaluation dans ledit rapport;

Sur proposition de Guillaume Lessard
Appuyée par François Clayer

IL EST PROPOSÉ

1. De prendre acte du rapport final d'évaluation des programmes conjoints INRS-UQAM de maîtrise et doctorat en études urbaines, réalisé par le comité interinstitutionnel d'évaluation, tel que joint en annexe, et d'approuver la mise en œuvre des recommandations prévues audit rapport.
2. De mandater le directeur scientifique et la directrice du Centre Urbanisation Culture Société pour mettre en œuvre les recommandations du rapport final d'évaluation ainsi que pour déposer à la commission des études et de la recherche de l'INRS un rapport d'étape dans l'année suivant le dépôt du rapport précité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :
Lana Fiset
Secrétaire générale